



Le sentiment de sécurité et les perceptions de la population québécoise à l'égard de la criminalité

par Marie-Andrée Gravel¹

Au Québec, les données policières recueillies par l'ensemble des corps policiers à l'échelle nationale, au moyen de la Déclaration uniforme de la criminalité sur l'affaire (DUC2), démontrent un recul constant du nombre d'actes criminels, ainsi que de leur gravité² (Gouvernement du Québec, 2013). Le taux de criminalité atteint même un creux historique en 2012³. Le bilan établi à l'aide de ces données demeure cependant partiel puisqu'il ne tient compte que des crimes portés à l'attention des autorités policières, sous-estimant de ce fait l'ampleur de la criminalité, plus particulièrement en ce qui concerne les crimes de moindre gravité. Les données sur la victimisation criminelle autodéclarée provenant de l'*Enquête sociale générale* de 2009 constituent un complément indispensable à une meilleure connaissance de la criminalité, en permettant notamment la production d'autres indicateurs d'importance tel le taux de victimisation (Laroche, 2010). Les résultats obtenus montrent qu'à l'échelle canadienne ces taux sont stables depuis 1999 (Brennan, 2011). Malgré ces réalités encourageantes, les inquiétudes quant au crime demeurent un sujet de préoccupations pour la population québécoise. Ce phénomène est démontré par la visibilité croissante de la criminalité dans l'information médiatique et la force du courant « victime » actuel, soit du mouvement notamment représenté par la formation d'associations dédiées aux victimes d'actes criminels et à leurs proches prônant en somme un resserrement de la justice pénale et la reconnaissance de leurs droits (Boucher, 2005; Lalande et coll., 2006; Rossi, 2013).

La présente analyse descriptive souhaite apporter un éclairage général sur la perception qu'entretient la population québécoise à l'égard de la criminalité en dressant un portrait du degré de leur satisfaction quant à leur sécurité personnelle, de leurs inquiétudes exprimées à l'égard du crime lors d'activités diverses,

ainsi que de leurs perceptions de la criminalité et du désordre social présent dans leur voisinage ou quartier. Les données qui y sont présentées font l'objet d'une section sur le [site Web](#) de l'Institut de la statistique du Québec où peuvent aussi être consultés les principaux indicateurs sur le sujet.

1. L'auteure remercie ses collègues, Marc-André Gauthier et Sylvie Rheault, et Jasline Flores de la Direction des statistiques de santé pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte, ainsi que Luc Belleau pour son soutien méthodologique.
2. D'après l'indice de gravité de la criminalité (Statistique Canada, CANSIM, tableau 252-0084).
3. Données provisoires (Gouvernement du Québec, 2013).

Thèmes abordés

Satisfaction quant à la sécurité personnelle

Lors de la tenue de l'*Enquête sociale générale*, la question suivante était posée aux répondants : « De façon générale, à quel point êtes-vous satisfaits de votre sécurité personnelle par rapport au crime? ». Dans cet article, comme chez Statistique Canada, les personnes ayant répondu « Très satisfait/satisfaite » et « Plutôt satisfait/satisfaite » sont considérées comme étant satisfaites de leur sécurité personnelle relative à la criminalité.

Sentiment de sécurité lors d'activités diverses

Afin d'évaluer le sentiment de sécurité de la population, une section de l'ESG est dédiée au degré d'inquiétude quant à la sécurité lors de la pratique d'activités diverses. Trois activités sont ciblées : marcher seul en soirée dans le voisinage, utiliser les transports en commun seul lorsqu'il fait noir et rester seul à la maison en soirée ou durant la nuit. Pour chacune de ces activités, seules les personnes s'y adonnant ont été questionnées sur leurs inquiétudes ou leur sentiment de sécurité. La question associée au transport en commun s'adresse exclusivement aux répondants qui ont accès à un réseau et qui l'utilisent. Dans cet article, les personnes ayant répondu « Tout à fait en sécurité » ou « Plutôt en sécurité » sont estimées comme se sentant en sécurité lors de la marche en solitaire lorsqu'il fait noir. Pour les deux autres activités, la question porte cette fois sur le degré d'inquiétude. Ainsi, les personnes ayant répondu « Pas du tout inquiet pour votre sécurité face au crime » sont considérées comme n'étant pas inquiètes lors de leur pratique.

Perceptions quant à la criminalité

Toujours dans l'ESG, la section dédiée aux perceptions quant à la criminalité soulève deux aspects, soit la comparaison entre la criminalité dans le voisinage du répondant et celle des autres régions canadiennes, et l'évolution du nombre d'actes criminels commis dans le même voisinage dans les cinq années précédant l'enquête. La question posée aux répondants relativement à la comparaison régionale est la suivante : « Comparativement aux autres régions du Canada, croyez-vous que le nombre

d'actes criminels commis dans votre voisinage soit plus élevé, à peu près le même ou moins élevé? ». Le concept de région n'ayant pas été défini par Statistique Canada lors de la tenue de l'enquête, il est difficile de préciser l'échelle régionale retenue par chacun des répondants, particulièrement quant à la nature multidimensionnelle de cette notion. La question posée quant à l'évolution de la criminalité est la suivante : « À votre avis, le nombre d'actes criminels commis dans votre voisinage a-t-il augmenté, diminué ou est-il demeuré le même dans les cinq dernières années? ».

Perceptions quant aux incivilités

Les incivilités sont définies comme étant une évaluation des conditions physiques ou sociales reflétant un manque d'entretien ou de surveillance ou un non-respect des lois (WYANT, 2008). Elles sont perçues par les criminologues comme étant des indices de la présence de la criminalité dans le paysage physique et social (Keown, 2008). Une section de l'ESG de 2009 porte spécifiquement sur les perceptions de la population quant aux incivilités présentes dans leur voisinage. À l'image des analyses effectuées par Statistique Canada sur le sujet, les personnes qui ont répondu « C'est un très gros problème » ou « C'est un assez gros problème » sont considérées dans cet article comme celles ayant perçu des incivilités dans leur quartier. À l'inverse, celles qui ont répondu « Ce n'est pas un très gros problème » ou « Ce n'est pas un problème du tout » sont définies parmi celles n'ayant pas perçu d'incivilités dans leur voisinage.

On distingue des incivilités d'ordre physique et social. Les incivilités physiques ciblées par l'ESG de 2009 sont la présence de déchets et d'ordures qui traînent, le vandalisme, les graffitis et les autres dommages volontairement causés à des biens ou à des véhicules. Six questions portent sur les problèmes d'ordre social dans le voisinage : des soirées ou des voisins bruyants, des gens qui traînent dans les rues, des gens qui dorment dans les rues ou d'autres endroits publics, des gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion, des gens qui consomment ou vendent des drogues, des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics et de la prostitution.

Concepts utilisés

La notion de victimisation

L'*Enquête sociale générale* de 2009 recueille de l'information sur les expériences de victimisation de la population canadienne, qu'elles soient personnelles ou relatives au ménage. Pour ce faire, Statistique Canada se base sur une liste réduite des délits définis par le Code criminel. La victimisation mesurée par l'ESG fait donc référence à huit crimes, dont trois crimes violents : l'agression sexuelle (incluant les attouchements sexuels), le vol ou la tentative de vol qualifié et les voies de fait. Les crimes suivants sont pour leur part considérés par Statistique Canada comme sans violence : l'entrée ou la tentative d'entrée par effraction, le vol ou la tentative de vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol ou la tentative de vol de biens personnels ou relatifs au ménage, et le vandalisme. Dans cet article, les personnes victimisées sont celles qui ont déclaré avoir été victimes d'un

des huit crimes énoncés, et ce, dans les 12 mois précédant la tenue de l'ESG. Les cas où le conjoint/partenaire ou l'ex-conjoint/ex-partenaire est le délinquant ont été exclus du fichier de microdonnées à grande diffusion utilisé pour la production des données présentées.

La notion de discrimination

Lors de l'ESG de 2009, les Canadiens ont aussi été interrogés sur leurs expériences de discrimination dans les cinq années précédant l'enquête. Pour Statistique Canada, la discrimination est associée au traitement injuste d'une personne en raison du sexe, de l'appartenance ethnique ou culturelle, de la race ou la couleur de la peau, de l'appartenance physique (autre que la couleur de la peau), de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'âge, d'une incapacité, de la langue ou de toute autre raison. Dans cet article, les personnes discriminées sont celles qui ont déclaré avoir vécu au moins une des situations évoquées.

Note méthodologique

Les données présentées dans cet article et celles accessibles sur le site Web de l'ISQ s'appuient sur les données recueillies lors de l'*Enquête sociale générale* de 2009. Cette enquête annuelle de Statistique Canada assure un suivi sur l'évolution des modes de vie et du bien-être de la population. En 2009, le cycle 23 de l'ESG traite plus précisément de la victimisation de la population canadienne, et constitue la cinquième enquête menée sur le sujet. La population cible se compose de l'ensemble de la population canadienne de 15 ans et plus, à l'exception des habitants des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, ainsi que des personnes qui résident à temps plein dans des établissements institutionnels. En 2009, l'échantillon de l'ESG compte 19 422 répondants pour l'ensemble du Canada, dont 3 704 pour le Québec. Les estimations ont été calculées à partir du plan de sondage de l'ESG de 2009 et de la méthode d'inférence de l'autoamorçage (de l'anglais *bootstrap*).

L'existence de relations entre les différentes variables sélectionnées a été vérifiée par l'utilisation du test de khi-deux. Aussi, les intervalles de confiance ont permis de déceler les différences entre les proportions obtenues, et ce, à un seuil de 5%. Lorsque nécessaires, des tests d'égalité de proportion ont été effectués.

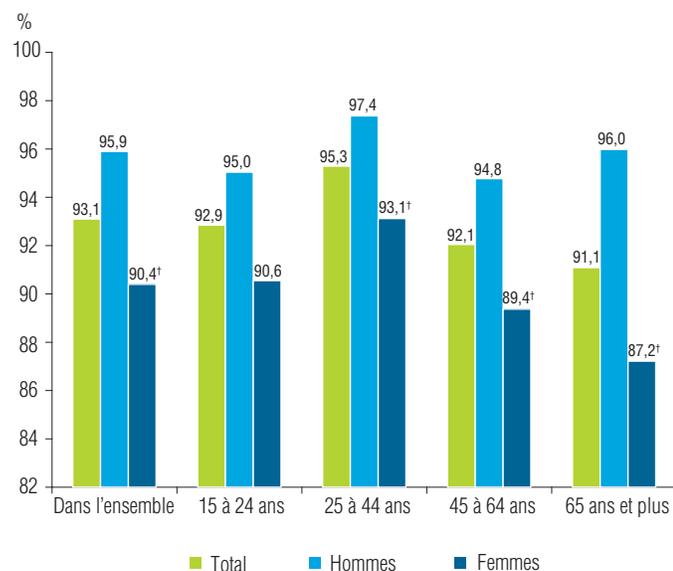
La grande majorité de la population québécoise est satisfaite de leur sécurité personnelle

En 2009, environ 93 % des Québécoises et Québécois âgés de 15 ans et plus ont déclaré être satisfaits de leur sécurité personnelle relativement au crime. On remarque que cette satisfaction diffère selon le sexe, la proportion de femmes satisfaites étant plus faible que celle des hommes (90 % c. 96 %) (figure 1). On note que les différences de genre sont particulièrement importantes chez les individus de 45 ans et plus. Ainsi, environ 89 % des femmes âgées de 45 à 64 ans déclarent être satisfaites de leur sécurité personnelle contre 95 % chez les hommes du même âge. La différence entre la proportion d'hommes et de femmes satisfaites de leur sécurité est encore plus forte chez le groupe des 65 ans et plus; 96 % des hommes de ce groupe d'âge se déclarant satisfaits de leur sécurité contre 87 % des femmes. La perception de la sécurité personnelle diffère aussi selon l'âge. On observe notamment que la population âgée de 25 à 44 ans, deux sexes confondus, tend à être plus satisfaite de sa sécurité personnelle comparativement à la population de 65 ans et plus.

Les données analysées montrent que d'autres caractéristiques sociodémographiques ou expériences de vie semblent influencer sur le degré de satisfaction de la population québécoise quant à la sécurité personnelle (tableau 1). Ainsi, les personnes percevant leur état de santé comme bon ou moyen, ou mauvais (en opposition à la catégorie

Figure 1

Proportion de la population qui déclare être satisfaite de leur sécurité personnelle selon le sexe et l'âge, Québec, 2009¹



1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.

† Différence significative par rapport aux hommes du groupe d'âge correspondant ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 1

Proportion de la population qui déclare être satisfaite de leur sa sécurité personnelle selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2009¹

	Québec		
	IC 95%		
	%		
Total	93,1	92,2	94,0
Sexe			
Homme ^a	95,9	94,7	96,9
Femme	90,4 [†]	88,8	91,9
Groupe d'âge			
15 à 24 ans	92,9	89,4	95,4
25 à 44 ans	95,3 [†]	93,8	96,5
45 à 64 ans	92,1	90,4	93,5
65 ans et plus ^a	91,1	88,6	93,2
Niveau de scolarité			
Doctorat/maîtrise/baccalauréat	95,2 [†]	93,2	96,7
Diplôme d'études professionnelles ou collégiales (DEP ou DEC)	94,0 [†]	92,3	95,4
Études collégiales ou universitaires partielles	94,1	90,8	96,4
Diplôme d'études secondaires (DES)	92,5	89,4	95,0
Sans diplôme ^a	90,1	87,4	92,3
État matrimonial			
Marié ou vivant en union libre ^a	93,3	92,2	94,4
Séparé ou divorcé	91,1	87,9	93,8
Célibataire ou veuf	93,1	91,2	94,7
Taille du ménage			
1 personne ^a	91,2	89,1	93,1
2 personnes	93,0	91,4	94,4
3 personnes ou plus	93,7	92,1	95,0
Type d'agglomération			
Grands centres urbains (RMR et AR2) ^a	93,0	92,0	94,0
Communautés rurales et petites municipalités	93,5	91,0	95,5
Identité autochtone			
Autochtone ^a	88,7	70,4	97,6
Non-autochtone	93,2	92,3	94,1
État de santé autodéclaré			
Excellent ou très bon ^a	95,0	94,0	95,9
Bon ou moyen	90,4 [†]	88,4	92,2
Mauvais	78,1 [†]	67,9	86,2
Incapacité physique ou mentale limitant les activités			
Oui ^a	88,1	86,0	90,1
Non	95,0 [†]	94,0	95,9

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.

^a catégorie de référence

† différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

excellent ou très bon), les personnes qui présentent une incapacité physique ou mentale limitant le nombre et la nature de leurs activités, les personnes sans diplôme d'études secondaires, et les personnes qui ont vécu de la discrimination au cours des cinq années précédant l'enquête (données non illustrées) sont, toute proportion gardée, moins nombreuses à se déclarer satisfaites de leur sécurité personnelle. Par contre, on ne décèle pas de différences significatives selon l'état matrimonial, la taille du ménage, le type d'agglomération et l'identité autochtone. Sur ce dernier point, mentionnons que le faible nombre de répondants autochtones diminue la précision de la mesure (voir intervalle de confiance).

Les femmes sont moins nombreuses à se sentir en sécurité dans leur voisinage le soir ou la nuit

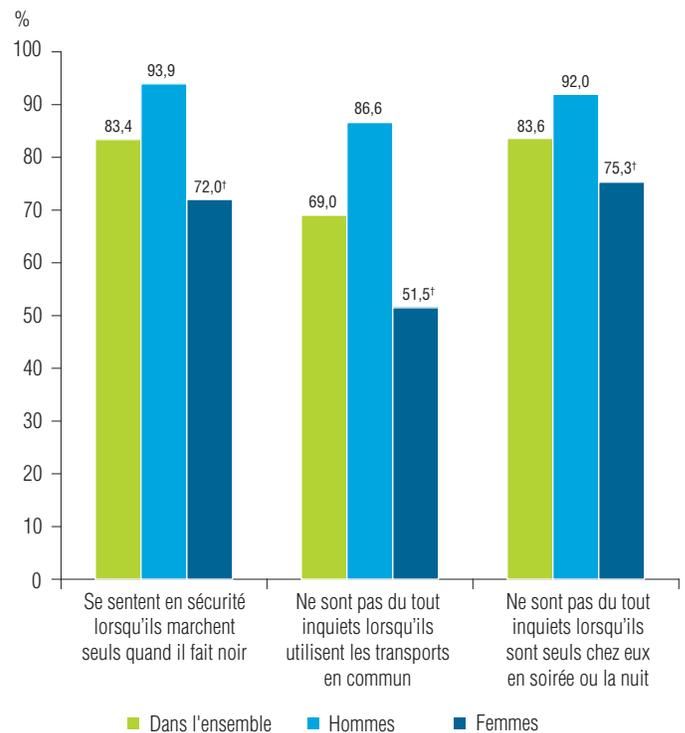
Lors de l'ESG de 2009, la population québécoise a été interrogée sur leur sentiment de sécurité lors d'activités diverses dans leur quartier le soir ou la nuit telles que marcher seul, attendre ou utiliser les transports en commun et rester seul à la maison. De manière générale, la plupart des Québécoises et Québécois se sentent en sécurité lors de ces activités. Cependant, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses à se sentir en sécurité, et ce, pour chacune de ces activités (figure 2). La proportion de personnes qui se sentent en sécurité lorsqu'ils marchent et qu'il fait noir diffère selon que la personne a vécu ou non une expérience de victimisation dans la même année. Par exemple, environ 77 % des personnes qui ont été au moins une fois victimes de crime au cours de l'année précédant l'enquête déclarent ne pas être inquiètes du tout lorsqu'elles sont seules à la maison en soirée ou la nuit, contre 86 % chez celles qui n'ont vécu aucune expérience de victimisation durant la même période (données non illustrées). Une tendance similaire se dégage en ce qui concerne la marche en solitaire durant la noirceur.

Un peu plus de 20 % de la population québécoise estime que le nombre d'actes criminels est en hausse dans leur voisinage

En 2009, la majorité de la population québécoise croit que le nombre d'actes criminels commis dans leur quartier est moins élevé (55 %) que dans les autres régions du Canada (données non illustrées). À l'inverse, environ 6 % de la population québécoise perçoit le niveau de criminalité de leur quartier comme plus élevé qu'ailleurs au Canada. On remarque que les proportions de la population partageant ces perceptions ne diffèrent pas selon le sexe

Figure 2

Proportion de la population québécoise qui déclare se sentir en sécurité lors d'activités diverses selon le sexe, Québec, 2009



† Différence significative par rapport aux hommes ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

(données non présentées). Il semble que ce phénomène soit par contre associé au fait d'avoir vécu au moins une expérience de victimisation au cours des 12 mois précédant l'enquête, les victimes d'actes criminels étant donc, toute proportion gardée, plus nombreuses à percevoir le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage comme plus élevé.

Malgré la tendance à la baisse de la criminalité au Québec (Gouvernement du Québec, 2013), on constate que 7 personnes sur 10 estiment que la criminalité est demeurée la même dans leur voisinage (figure 3). Environ 20 % de la population perçoit une hausse du nombre d'actes criminels au cours des cinq dernières années. Les femmes sont en proportion plus nombreuses à endosser cette idée (26 % et 17 %) alors qu'elles sont moins nombreuses que les hommes à déclarer que la criminalité a décliné (7 % c. 11 %) (données non illustrées).

Le fait d'avoir vécu ou non une expérience de victimisation au cours de l'année précédant l'enquête est également lié à la perception de l'évolution de la criminalité (figure 3). Toute proportion gardée, les victimes d'actes criminels sont plus nombreuses à déclarer une hausse de la criminalité dans leur voisinage au cours des cinq années qui précédaient la tenue de l'ESG (31 % c. 18 %). On remarque aussi une proportion plus grande de victimes qui perçoivent une stabilité du nombre d'actes criminels au cours des 5 dernières années par rapport aux non-victimes (73 % c. 62 %).

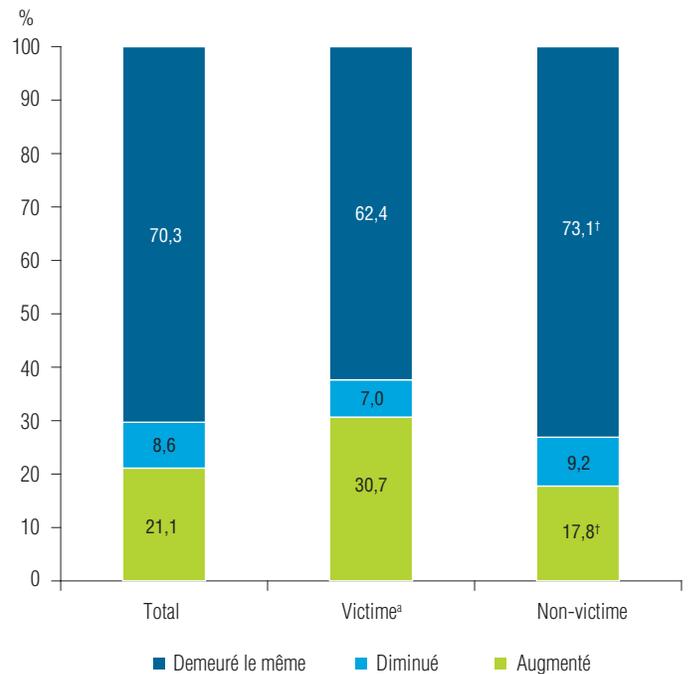
Au Québec, près d'une personne sur quatre estime qu'il existe un problème de désordre social dans son voisinage

En 2009, près du quart (24 %) de l'ensemble de la population de 15 ans et plus perçoit au moins une incivilité dans leur voisinage, qu'elle soit d'ordre physique ou social. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes, toute proportion gardée, à percevoir un problème, quelle que soit sa nature (27 % contre 21 %). Outre le sexe, l'expérience de victimisation est aussi fortement liée à la perception du désordre physique. Il y a donc proportionnellement plus de personnes ayant été victimes au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête qui perçoivent les incivilités physiques ou sociales comme un très gros ou un assez gros problème dans leur voisinage (37 % c. 20 %). Pris isolément, on constate que les incivilités physiques sont perçues comme un problème réel par moins de 15 % de la population québécoise de 15 ans et plus et les incivilités d'ordre social par près de 20 %. À l'image des tendances dégagées pour l'ensemble des incivilités, le sexe et le fait d'avoir été victime d'un acte criminel sont liés à la perception des problèmes d'ordre physique ou d'ordre social dans le voisinage. Toute proportion gardée, les femmes sont donc plus nombreuses à percevoir une incivilité physique (15 % c. 12 %) ou sociale (22 % c. 17 %), tout comme les personnes victimisées par rapport aux non-victimes (22 % c. 10 %; 30 % c. 16 %) (données non illustrées).

Au Québec, environ 12 % de la population déclare que la consommation ou la vente de drogues constitue un problème dans leur voisinage (figure 4). Le vandalisme, les graffitis et les dommages causés volontairement aux biens et aux véhicules et les déchets ou ordures qui traînent sont déclarés par un peu moins d'une personne sur dix, soit respectivement 9 % et 8 % de la population de 15 ans et plus. L'itinérance est l'incivilité la moins souvent citée par les Québécois (environ 2 %).

Figure 3

Répartition de la population à l'égard de leurs perceptions de l'évolution de la criminalité selon l'expérience de victimisation au cours de l'année précédente, Québec, 2009

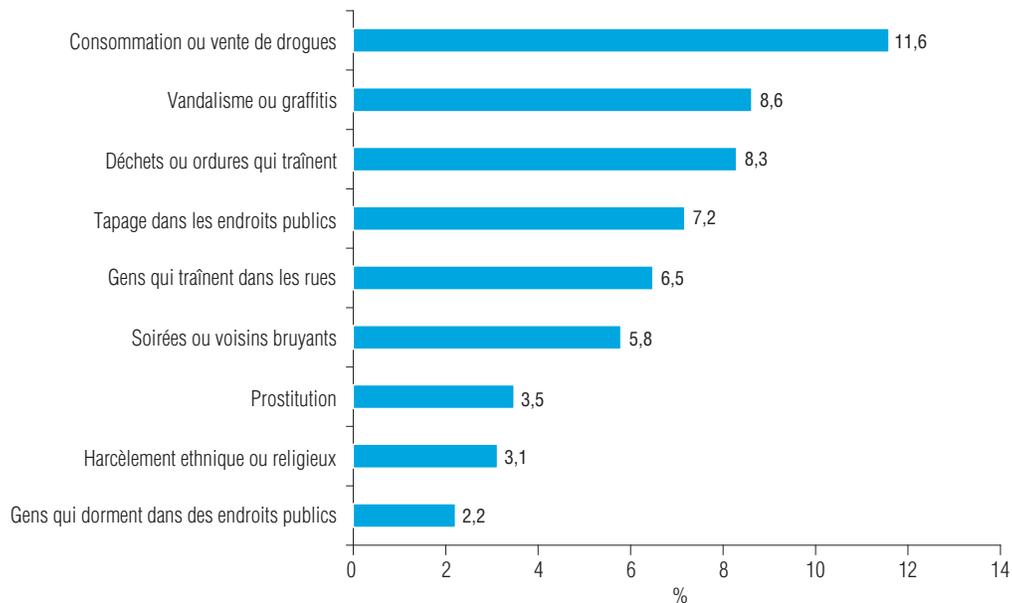


† Différence significative par rapport aux victimes d'actes criminels au cours des 12 mois précédant l'enquête ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 4

Proportion de la population qui a déclaré la présence de désordre physique ou social dans leur voisinage selon le type d'incivilité déclaré, Québec, 2009¹



1. Les types de problèmes ne sont pas mutuellement exclusifs. Il se peut donc qu'un individu ait déclaré la présence de plus d'une incivilité dans son voisinage.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichiers de microdonnées à grande diffusion, adapté de l'Institut de la statistique du Québec.

Conclusion

Les données tirées de l'*Enquête sociale générale* de 2009 sur la victimisation permettent d'affirmer que la grande majorité de la population du Québec est satisfaite de sa sécurité personnelle relativement au crime. Il est aussi possible de dégager le caractère plus féminin des insécurités liées à une victimisation potentielle. En proportion, les femmes sont donc plus nombreuses à être insatisfaites de leur sécurité personnelle et à estimer que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage a augmenté au cours des cinq dernières années. Les femmes sont aussi plus sensibles à percevoir un problème lié au désordre social dans leur voisinage ou quartier. Notons que le fait d'avoir vécu une expérience de victimisation au cours de l'année précédant l'enquête fragilise aussi le sentiment de sécurité et renforce les perceptions liées à la criminalité tant chez les femmes que chez les hommes.

Des données plus détaillées et complètes sont accessibles sur le [site Web](#) de l'ISQ quant aux thèmes abordés dans cet article. Elles font notamment la comparaison entre les sentiments de sécurité et les perceptions quant à la criminalité et le désordre social de la population du Québec, du reste du Canada et de l'ensemble du Canada. D'autres travaux sont prévus afin de mieux comprendre les déterminants du sentiment de sécurité des Québécoises et des Québécois. L'article présentant ces nouveaux résultats sera publié en 2014.

Références

- AUCOIN, Kathy, et Diane BEAUCHAMP (2007). « Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2009 », *Juristat*, vol. 27, n° 1, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- BOUCHER, Guylaine (2005). « Quand la télé parle criminalité », *Journal du Barreau*, vol. 37, n° 9, Montréal, Barreau du Québec.
- BRENNAN, Shannon (2012). « La victimisation chez les Canadiens âgés, 2009 », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- BRENNAN, Shannon (2011). « Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2009 », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- FITZGERALD, Robin (2008). « La crainte de la criminalité et le contexte du quartier dans les villes canadiennes », *Série de documents de recherche sur la criminalité et la recherche*, Ottawa, Statistique Canada.
- GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (2011). *Guide de sécurité à l'intention des aînés*, Ottawa, Gendarmerie Royale du Canada.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2013). *Criminalité au Québec. Principales tendances 2012*, Québec, Ministère de la Sécurité publique du Québec.
- KEOWN, Leslie-Anne (2008). « Un profil des perceptions des incivilités dans le paysage métropolitain », *Tendances sociales canadiennes*, n° 86, Ottawa, Statistique Canada.
- KEOWN, Leslie-Anne (2010). « Les précautions prises pour éviter la victimisation : une perspective selon le sexe », *Tendances sociales canadiennes*, n° 89, Ottawa, Statistique Canada.
- LALANDE, Pierre, et Olivier LAMALICE (2006). *La sévérité pénale à l'heure du populisme*. Québec, Ministère de la Sécurité publique du Québec.
- LAROCHE, Denis (2010). « Indicateurs de la victimisation criminelle au Québec en 2004 », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 14, n° 3, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN (2010). « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2, Ottawa, Statistique Canada.
- PARAS, Pablo (2003). « Unweaving the social fabric : The impact of crime on social capital », Center for U.S. Mexican Studies, University of California at San Diego.
- ROSSI, Catherine (2013). « Homicide : Les proches des victimes », *L'harmattan*, coll. Criminologie, Paris.
- WYANT, Brian R. (2008). « Multilevel impacts of Perceived Incivilities and Perceptions of Crime Risk on Fear of Crime : Isolating Endogenous Impacts », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 45, n° 1, Philadelphie, Temple University.

Ce bulletin est réalisé par : Marie-Andrée Gravel, agente de recherche
Direction des statistiques
sociodémographiques

Direction des statistiques
sociodémographiques : Paul Berthiaume, directeur

Ont collaboré à la réalisation : Claudette D'Anjou, mise en page
Esther Frève, réviseuse linguistique
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2406
Télécopieur : 418 643-4129

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
1^{er} trimestre 2014
ISSN 1920-9444 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2010

Toute reproduction autre qu'à des fins de
consultation personnelle est interdite sans
l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm